

Autour des

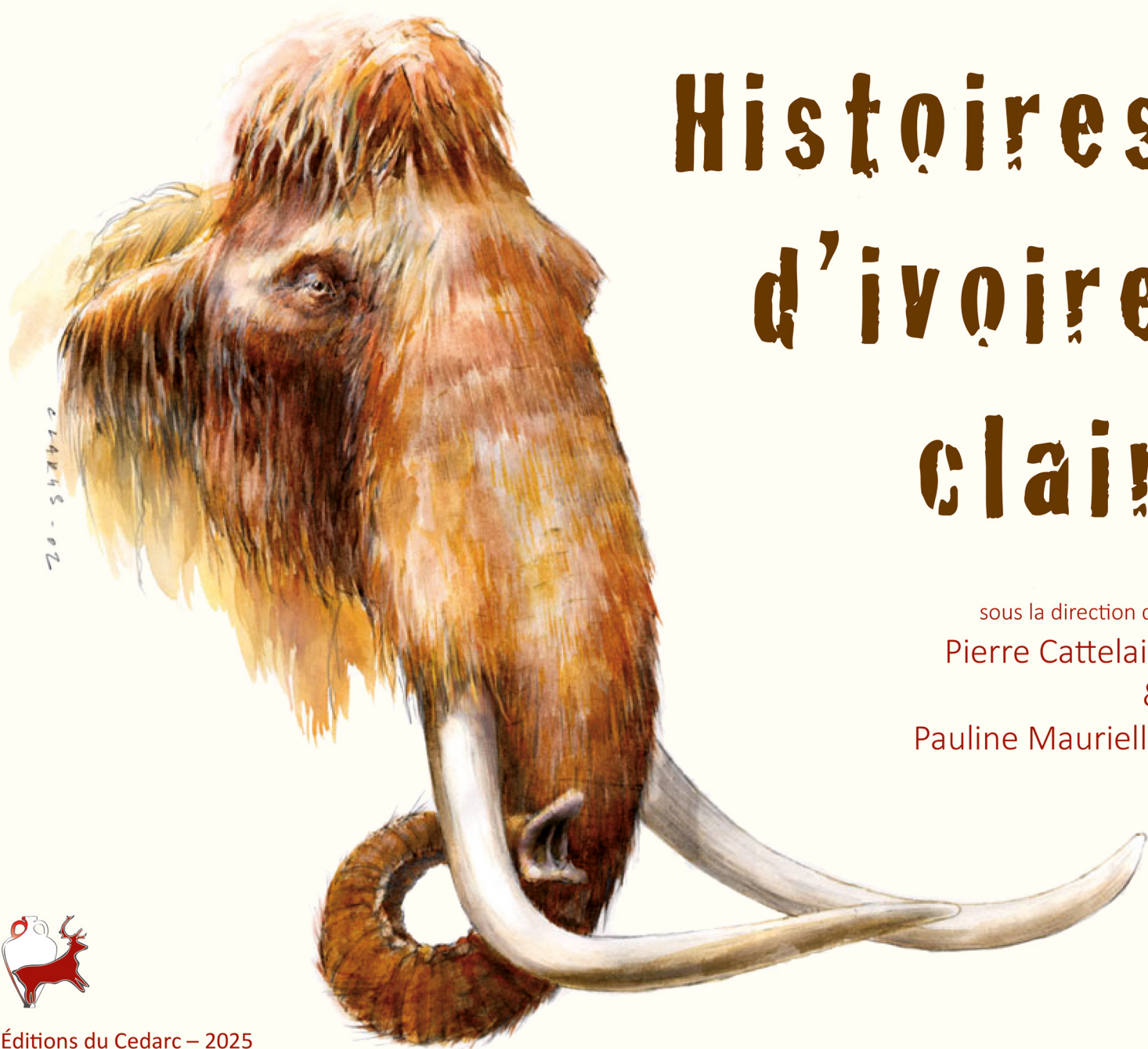
MAMMOUTHS

**Histoires
d'ivoire
clair**

sous la direction de
Pierre Cattelain
&
Pauline Mauriello



Éditions du Cedarc – 2025



GUIDES ARCHÉOLOGIQUES DU MALGRÉ-TOUT

Autour des Mammouths

Histoires d'ivoire clair

Sous la direction de
Pierre Cattelain et
Pauline Mauriello



ÉDITIONS DU CEDARC - 2025

Exposition créée et présentée au Musée du Malgré-Tout du 30 novembre 2025 au 5 avril 2026

Exposition

Commissaires : Pierre Cattelain & Pauline Mauriello

Réalisation technique : Claire Bellier, Pierre Cattelain, Marie-Laure Colot, Cecilia Cousin, Noémie Duchesne, Alison Féron, Annelise Folie, Laëtitia Giorgini, Julien Lalanne, Loris Maistriaux, Pauline Mauriello, Victoria Melnik, Dawson Poucet, Nathalie Randolet & Dorian Vanhulle

Assistance logistique : Christine Broodhaers, Coralie Caty, Eulalie Jazienicki & Cammie Vael

Scénographie : Claire Bellier, Pierre Cattelain, Pauline Mauriello & Dorian Vanhulle

Conception des panneaux : Claire Bellier, Laureline Cattelain, Pierre Cattelain, Alison Féron (dessin de la frise des éléphantidés), Dominique Jooris (Graphic Arts Concept), Christian Lauwers, Pauline Mauriello & Dorian Vanhulle

Supports pédagogiques : Noémie Duchesne avec Marie-Laure Colot, Laëtitia Giorgini & Margaux Lalou

Traduction anglaise : Claire Bellier

Traduction néerlandaise : Christian Lauwers

Marketing & Communication : Eulalie Jazienicki

Relectures : Claire Bellier, Pierre Cattelain, Noémie Duchesne, Christian Lauwers, Pauline Mauriello & Dorian Vanhulle

Création de l'affiche et des flyers : Pierre Cattelain & Eulalie Jazienicki

Dessin de l'affiche et des flyers : Benoît Clarys, 2002

Le Musée adresse tous ses remerciements aux personnes et institutions qui ont mis à sa disposition les photos dont elles détiennent les droits : Philippe Axell, Axelle Brémont, Thierry Carion, Laureline Cattelain, Nicolas Cauwe, Jean Clottes, Philippe Crochet, Renée Friedman, Carole Fritz, Mietje Germonpré, Jean-Loïc Le Quellec, Émilie Lesvignes, Patrick Paillet, Frédéric Plassard, Hugues Plisson, Dorian Vanhulle, Sybille Wolf, la Fondation Roi Baudouin, l'Institut für Ur- und Frühgeschichte Tübingen (Allemagne), l'Institut royal des Sciences naturelles (Bruxelles, Belgique), le Moravske Museum de Brno (République tchèque), le Musée de Dijon (France), le Musée d'Archéologie Nationale (Saint-Germain-en-Laye, France), le Musée d'Art et d'Histoire de Genève (Suisse), le Musée de l'Homme (Paris, France), le Musée-réserve « Grotte de Shulgan-Tash » (Fédération de Russie), le Musée royal de l'Afrique centrale (Tervuren, Belgique), le Museum Ulm (Allemagne) et le Service public de Wallonie/Agence wallonne du Patrimoine (Belgique).

Remerciements

Le Musée adresse tous ses remerciements à ses sponsors :

Bières et Fromages de Chimay, Comptoir des Vignes, Deilhon-Billuart, Eeckman Art & Insurance, Fondation Chimay-Wartoise, Le Soir

ainsi qu'à ses soutiens institutionnels :

la Commissariat général au Tourisme, Fédération Wallonie-Bruxelles et le Service Public de Wallonie

Catalogue

Direction de la publication et mise en page : Pierre Cattelain & Pauline Mauriello

Relectures : Claire Bellier, Pierre Cattelain, Nicolas Cauwe, Noémie Duchesne, Christian Lauwers, Pauline Mauriello, Dorian Vanhulle & les auteurs de chaque article

Réalisation de la couverture : Pierre Cattelain

Dessin de couverture : Benoît Clarys, 2002

Frise en quatrième de couverture : Conception Pierre Cattelain, Réalisation Alison Féron (en partie d'après Karol Schauer 2010)

Crédits photographiques :

Les auteur.e.s sont seul.e.s responsables de leur texte et du respect des droits de reproduction des illustrations qu'ils/elles ont fournies avec leur article.



Table des matières

Avant-Propos <i>Nicolas Cauwe</i>	5
Les ancêtres, petits et grands : l'ordre des proboscidiens <i>Pierre Cattelain</i>	7
Le mammouth laineux, icône de l'âge glaciaire <i>Mietje Germonpré</i>	31
Le mammouth, des mythes à la science : <i>Pierre Cattelain</i>	45
Le mammouth dans l'art préhistorique <i>Patrick Paillet</i>	47
L'ivoire de mammouth comme matériau paléolithique : armes, outils, œuvres d'art et parures <i>Pierre Cattelain & Pauline Mauriello</i>	73
Chasseurs-cueilleurs et mammouths en Sibérie, il y a 25 000 ans <i>Nicolas Cauwe</i>	93
Images d'éléphants au Sahara central <i>Jean-Loïc Le Quellec</i>	101
Empreintes d'ivoire. Images d'éléphants et constructions symboliques aux origines de l'Égypte <i>Axelle Brémont & Dorian Vanhulle</i>	117
Le choc des Titans : les éléphants de guerre dans l'Antiquité gréco-romaine <i>Christian Lauwers et Pauline Mauriello</i>	135
Trompes et tesselles : <i>Pauline Mauriello</i>	151
Histoire et enjeux contemporains de l'ivoire : entre art, exploitation et protection <i>Laureline Cattelain</i>	153
Mammouths et éléphants dans la Pop Culture : quelques exemples <i>Pauline Mauriello & Pierre Cattelain</i>	171
Quand l'éléphant devient POP : <i>Pauline Mauriello</i>	187
Catalogue	189

L'exposition présente, outre les originaux des collections du Musée du Malgré-Tout, un important ensemble d'originaux et de moulages prêtés par l'Institut royal des Sciences Naturelles de Belgique à Bruxelles, ainsi que diverses pièces originales prêtées par le Musée de l'Ardenne à Charleville-Mézières (FR) et des collectionneurs privés, auxquels le Musée tient à exprimer toute sa gratitude:

Elle bénéficie, en outre, de dons très importants d'originaux et de moulages offerts par le passé au Musée du Malgré-Tout par les institutions suivantes :

Académie des Sciences de l'Ukraine, Kiev, Ukraine

Dmitri Nuzhny†

British Museum, Londres, Royaume-Uni

Ann Sieveking†, Jill Cook & Claire Lucas

Dépôt de fouilles, Carcassonne, France

Dominique Sacchi

Institute of Archaeology of the Czech Academy of Sciences, Brno, République tchèque

Martin Novák

Institut royal des Sciences naturelles, Bruxelles, Belgique

Annelise Folie, Cécilia Cousin & Patrick Semal

Moravske Museum, Institut Anthropolos, Brno, République tchèque

Martin Oliva & Petr Neruda

Musée d'Archéologie nationale, Saint-Germain-en-Laye, France

Henri Delportet†, Dominique Buisson† & Catherine Schwab

Musée d'art et d'archéologie du Périgord, Périgueux, France

Jean-François Delmas

Musée de l'Ardenne, Charleville-Mézières, France

David Nicolas

Musée de l'Homme, Paris, France

Henri de Lumley & Christiane Leroy-Prost

Musée de l'Ermitage, Saint-Petersbourg, Russie

Nicolas D. Praslov†

Musée national de Préhistoire, Les Eyzies-de-Tayac, France

Jean-Jacques Cleyet-Merle & Nathalie Fourment

Muzeum Archeologiczne, Cracovie, Pologne

Pawel Valde-Nowak

Niedersächsisches Landesmuseum, Hannover, Allemagne

Gerd-Christian Weniger

Schloss Monrepos, Neuwied, Allemagne

Gerhard Bosinski

MM. Thierry Carion, Serge de Fæstraets, Christian Lauwers, Claude Robert & Gilian Vanhulle

Ouvrage édité par le Cedarc avec l'aide de la Fédération Wallonie-Bruxelles,
Direction générale de la Culture, Service général du Patrimoine,
réalisé dans le cadre des programmes APE n° NM-00902-00 et PTP, accordés par la Wallonie

ISBN 2-87149-113-5 - EAN 9782871491132 - Dépôt légal : D/2025/4357/4
Copyright Cedarc 2025

Histoire et enjeux contemporains de l'ivoire : entre art, exploitation et protection

Laureline Cattelain*

Résumé : Cet article propose une synthèse du commerce de l'ivoire d'éléphant, en croisant histoire longue, dynamiques économiques et enjeux contemporains de conservation. Il retrace l'évolution du goût et des usages liés à l'ivoire dans des contextes choisis, et montre comment ces dimensions ont été reconfigurées par l'expansion coloniale, inscrivant durablement cette matière dans des systèmes mondialisés d'extraction et de circulation. L'étude analyse les pressions actuelles qui affectent les populations d'éléphants et replace ces dynamiques dans le cadre des dispositifs internationaux de régulation, notamment la CITES, en soulignant les débats qu'ils suscitent. L'article examine également les enjeux muséaux associés à l'ivoire, qu'il s'agisse de conservation, de provenance ou de critiques décoloniales. Enfin, il aborde la montée du commerce de l'ivoire de mammouth, présentée comme alternative légale mais porteuse de nouvelles controverses environnementales et patrimoniales.

Mots-clés : Ivoire, éléphant, mammouth, commerce, patrimoine, CITES

Abstract: This paper synthesises key historical, economic, and conservation issues surrounding the elephant ivory trade. It traces the evolution of aesthetic preferences and uses of ivory in specific contexts, and shows how colonial expansion reshaped these practices and incorporated ivory into globalised systems of extraction and circulation. The study discusses the current pressures on elephant populations and places these developments within the scope of international regulation, particularly CITES, outlining the debates these frameworks continue to generate. It also addresses the museum-related issues associated with ivory, including conservation practices, provenance research, and debates around decolonisation. Furthermore, the paper examines the recent expansion of the mammoth-ivory trade, often presented as a legal alternative while generating new environmental and heritage-related controversies.

Keywords: Ivory, elephant, mammoth, trade, heritage, CITES

Introduction

Le terme « ivoire » désigne, dans son acception courante, toute dent ou défense de mammifère suffisamment grande pour être sculptée ou gravée et présentant un intérêt commercial (Baker *et al.* 2020). Parmi les espèces concernées figurent notamment l'hippopotame (*Hippopotamus amphibius*), le phacochère (*Phacochoerus*), le morse (*Odobenus rosmarus*), le narval (*Monodon monoceros*), le cachalot (*Physeter macrocephalus*), l'orque (*Orcinus orca*) et le dugong (*Dugong dugon* – Baker *et al.* 2020). Par « ivoire vrai », on entend uniquement celui des éléphants et de leurs ancêtres proboscidiens éteints, tels que le mammouth laineux (*Mammuthus primigenius*) et le mastodonte américain (*Mammuthus americanum*).

Les défenses de ces animaux correspondent aux incisives supérieures qui croissent tout au long de leur vie, après l'apparition initiale de défenses de lait (Heckel 2018 : 307). Elles remplissent une double fonction, à la fois défensive et utilitaire, servant d'armes lors des affrontements et d'outils pour creuser le sol ou retirer l'écorce des arbres. Chez les éléphants d'Afrique (fig. 1 – *Loxodonta africana* et *Loxodonta cyclotis*) et le mammouth laineux, mâles et femelles possèdent des défenses, tandis que chez l'éléphant d'Asie (*Elephas maximus*), les femelles en sont dépourvues. La défense d'éléphant est constituée presque exclusivement d'une dentine modifiée, distincte de celle des autres dents animales par sa composition chimique et sa structure. Elle ne présente qu'une fine couche de ciment et un émail très mince, qui disparaît avec l'âge (Heckel 2018 : 308).

Fig. 1. Éléphants d'Afrique de savane (*Loxodonta africana*), Tanzanie.
Photo © Laureline Cattelain, 2004.



La pulpe, un tissu mou occupant environ un tiers de la défense, disparaît progressivement après la mort de l'animal, laissant une cavité caractéristique (Meur 2010 : 20).

Dès le Paléolithique (Cattelain & Mauriello 2025), l'être humain a exploité l'ivoire de mammouth comme matière première pour la fabrication d'objets variés, aux côtés d'autres matériaux d'origine animale tels que l'os, les bois et la corne. L'extraction de l'ivoire implique nécessairement la mort de l'animal. Dans de nombreuses cultures, les os, la peau ou les tendons proviennent d'animaux abattus pour leur viande, dont toutes les parties sont ensuite valorisées, les os servant à la tabletterie, tandis que la peau est utilisée pour le tannage. En revanche, aujourd'hui, l'ivoire n'est souvent prélevé que pour lui-même, et des carcasses d'éléphants dont les défenses ont été retirées sont fréquemment découvertes en Afrique, où la consommation de viande est pourtant historiquement attestée dans plusieurs contextes. Chez les *Èdo* du royaume du Bénin, par exemple, la distribution de la viande des éléphants tués pour leur ivoire obéissait à des règles strictes entre le monarque, les chasseurs et certains membres de la famille royale (Curnow 2018).

La matière n'étant jamais neutre, comprendre une œuvre exige de l'inscrire dans l'histoire de son matériau (Clerbois 2023 : 15). L'exploitation de l'ivoire a été historiquement associée à des pratiques violentes, telles que la traite des esclaves, l'exploitation coloniale, le travail forcé et le maintien de réseaux de criminalité organisée. L'ivoire constitue ainsi à la fois un matériau de prestige et un moteur de pressions écologiques et sociales, contribuant à la raréfaction des populations d'éléphants, aujourd'hui en voie de disparition.

Les études consacrées à l'histoire des routes commerciales de l'ivoire, tout comme celles menées dans le cadre de la lutte contre son trafic illicite actuel, s'appuient fréquemment sur des analyses macroscopiques et biochimiques. La distinction entre l'ivoire de proboscidiens, ordre regroupant notamment les éléphants et les mammouths, et les ivoires d'autres animaux peut se faire par observation macroscopique grâce à un motif en « chevrons », appelé lignes de Schreger, caractéristique de l'ivoire de proboscideen (Baker *et al.* 2020 ; Goffette *et al.* 2022 : 40). Certaines méthodes d'analyse sont non destructives, comme la spectrométrie de fluorescence des rayons X qui distingue notamment l'ivoire d'éléphant d'Afrique de celui d'Asie, ou la spectroscopie Raman NIR-FT, utilisée pour différencier l'ivoire de mammouth de celui d'éléphant, ainsi que celui d'éléphant africain de savane de celui de forêt. Des techniques biomoléculaires, plus précises mais destructives, permettent d'identifier l'espèce et l'origine géographique de l'ivoire. Elles reposent sur l'analyse des isotopes ou sur une approche combinée des isotopes et des peptides, mais le caractère destructif de ces méthodes limite l'usage des analyses d'ADN ancien sur les objets archéologiques intacts (Goffette *et al.* 2022 : 40).

Cet article propose une synthèse ciblée des connaissances historiques, culturelles et réglementaires relatives à l'ivoire d'éléphant, en s'attachant à quelques contextes représentatifs de ses usages et de son commerce. Il s'appuie sur des sources académiques, des textes législatifs et des rapports d'organisations tels que le WWF, TRAFFIC ou *Save the Elephants*. Après un aperçu historique des utilisations de l'ivoire, de l'Antiquité méditerranéenne à l'Asie, l'étude examine la période coloniale à travers les exemples de la Belgique et de la République démocratique du Congo, afin de montrer comment l'exploitation et la circulation de l'ivoire ont été intégrées aux logiques impérialistes et économiques. La partie suivante analyse la situation contemporaine du commerce de l'ivoire, principalement en Asie, en mettant en évidence ses impacts sur la survie et le déclin des populations d'éléphants. La réglementation encadrant ce commerce est ensuite présentée, tant au niveau international, via la CITES et les normes européennes, qu'au niveau national en Belgique. Enfin, l'article aborde la gestion et la valorisation des collections muséales en ivoire, les enjeux éthiques qui y sont liés et, pour conclure, la circulation actuelle de l'ivoire de mammouth et les questions juridiques et éthiques qu'elle soulève.

L'artisanat de l'ivoire au fil des siècles

L'exploitation de l'ivoire est documentée en contexte égyptien dès les 5^e et 4^e millénaires av. J.-C. (Brémont & Vanhulle 2025). Au Proche-Orient ancien et dans les îles égéennes, les premiers objets en ivoire sont datés du 3^e millénaire et majoritairement façonnés à partir d'ivoire d'hippopotame (Caubet 2022 : 26-27). L'ivoire d'éléphant est attesté au Bronze moyen en Syrie, Crète et Asie centrale, notamment à Gonur Depe (Turkménistan) où il provient de défenses importées d'Inde (Frenez 2017 : 17 ; Caubet 2022 : 29). Au Bronze récent, des textes égyptiens et des découvertes ostéologiques documentent la présence d'« éléphants syriens » en Mésopotamie. Des recherches récentes suggèrent que ces éléphants auraient été introduits par l'Homme et auraient constitué localement des populations sauvages issues d'individus captifs, entre 1800 et 800/700 av. J.-C. (Goffette *et al.* 2022 : 40 ; Caubet & Poplin 2010). Entre les XIV^e et XII^e siècles av. J.-C., de nombreux artefacts en ivoire, de la Mésopotamie à Mycènes, témoignent d'un artisanat de luxe destiné aux élites. L'ivoire d'éléphant, d'abord réservé aux pièces de grandes dimensions comme les coffrets, pyxides (fig. 2), dossiers de lit, bouteilles ou olifants, devient entre les IX^e et VII^e siècles av. J.-C. le principal

Fig. 2. Couvercle de pyxide cylindrique en ivoire d'éléphant au motif de maîtresse des animaux nourrissant des chèvres sauvages, -1300/-1150, provenant de Minet el Beida tombe III (Syrie). Musée du Louvre, Inv. AO 11601.
Photo © 1998 GrandPalaisRmn (musée du Louvre)/Hervé Lewandowski.

matériau utilisé, tandis que celui d'hippopotame, autrefois privilégié pour les objets de plus petit format, disparaît (Caubet 2022 : 37-39, 45). Ces données témoignent de la circulation à longue distance des matières premières, un phénomène courant pour les objets de prestige (Caubet & Gaborit-Chopin 2004 : 14).

En Italie, des objets façonnés en ivoire dans le style orientalisant sont attestés dans les nécropoles étrusques de Cerveteri, Tarquinia, Vetulonia ou Vulci (Caubet 2004a : 74). En Grèce classique, des sculpteurs comme Phidias combinent l'ivoire au marbre et à l'or dans des statues chryséléphantines, notamment l'*Athena Promachos* du Parthénon (Caubet 2004b : 77).

À Rome, à la fin de la République, puis sous l'Empire, une ivoirerie de luxe se développe où les défenses les plus belles sont réservées aux statues et aux meubles de prestige (Béal 2007 : 215-216). Les fouilles de Pompéi ont livré de nombreuses pièces témoignant d'un usage diversifié : décorations, pyxides, aryballes, statuettes, parures, peignes ; éléments de meubles ou encore manches de *militaria* (Cormier 2022 : 133-134). Dans les provinces occidentales, l'artisanat de l'ivoire est quasiment inexistant, alors qu'à Rome son activité est attestée par des inscriptions d'*eborarii*, des défenses et des vestiges archéologiques sur le Palatin (Béal & Ferdière 2019). En Gaule, les objets en ivoire restent rares, représentant moins d'1 % des collections d'*instrumentum*, et les pièces à décor figuré sont encore plus exceptionnelles (fig. 3). Cette rareté s'explique à la fois par la centralisation des pièces de prestige à Rome et par la fragilité de l'ivoire, sensible aux variations de température et d'humidité (Béal & Ferdière 2019). Les découvertes en contexte urbain sont limitées, mais certaines grandes *villae* ont livré des objets en ivoire illustrant l'aisance des élites rurales. Certains artefacts mis au jour dans ces établissements ou dans certaines tombes pourraient toutefois correspondre à des productions plus modestes, réalisées à partir de chutes ou de parties moins nobles des défenses et destinées à des clients aisés, mais n'appartenant pas à l'aristocratie la plus fortunée (Béal 2007 : 217).

Durant la période romaine et ce jusqu'au VI^e siècle apr. J.-C., l'ivoire est importé de différents endroits. Le *Périple de la mer Erythrée* daté du I^{er} siècle apr. J.-C. indique Adoulis (Érythrée) et Axoum (Éthiopie) comme comptoirs d'ivoire (De Romanis 2022 : 213-214). Le papyrus dit « de Muziris » daté du II^e siècle, mentionne également des importations d'Inde via des ports de la mer Rouge (Cormier 2022 : 135). À l'époque tardo-romaine, Axoum et Adoulis envoient aussi des défenses par bateau vers l'Orient et l'Inde (Schneider & Trinquier 2022 : 13).

À partir de la fin du III^e siècle, les diptyques impériaux, consulaires ou privés enrichissent le répertoire des objets en ivoire (Béal & Ferdière 2019). Ces pièces, à



Fig. 3. Apollon, ivoire, époque gallo-romaine, Selongey, inv. D 2000.4.41

Dépôt du Ministère de la culture – SRA/DRAC de Bourgogne-Franche-Comté
Photo © Musée archéologique de Dijon/Philippe Bornier



Fig. 4. Pyxide en ivoire d'éléphant sans couvercle avec médaillon figurant un personnage jouant du 'ud, l'autre écoutant, et écoinçons figurés de bouquetins, faucons et sphinx affrontés ou adossés, 950-975 apr. J.-C., provenant de Madinat al-Zahra (Espagne). Musée du Louvre, Inv. OA 2774.
Photo © 2005 Musée du Louvre, Dist. GrandPalaisRmn / Raphaël Chipault.

caractère officiel ou religieux, ainsi que les pyxides, sont réalisées dans de nombreux ateliers italiens, méditerranéens orientaux et en Gaule durant la période tardo-romaine (Gaborit-Chopin 2004a : 107). La tradition perdure à l'époque carolingienne, marquée par la production de coffrets, plaques de reliure, triptyques et peignes liturgiques. Si l'Occident subit, dès la seconde moitié du IX^e siècle, une pénurie de défenses d'éléphants, le monde byzantin, mieux approvisionné, connaît du X^e au XII^e siècle un véritable essor de la production d'ivoires de grande qualité destinés aux élites (Gaborit-Chopin 2004b : 115). En Italie, au XI^e siècle, les artisans produisent notamment des pièces d'échecs, triptyques et olifants, tandis que dans d'autres régions, l'ivoire de morse ou les os de cétacés remplacent l'ivoire d'éléphant pour pallier sa rareté (Gaborit-Chopin 2004c : 127). Dans le monde islamique médiéval, dès l'époque omeyyade, aux VII^e-VIII^e siècles, l'ivoire est également très prisé. Le X^e siècle correspond à une période florissante où plusieurs ateliers, notamment ceux d'al-Andalus, réalisent des boîtes, pyxides (fig. 4), pions d'échecs et divers objets associant l'ivoire à des incrustations de bois ou à d'autres matières animales (Makariou 2004 : 99).

Pour la période médiévale, Guérin distingue deux grands axes d'approvisionnement en ivoire africain. L'ivoire d'Afrique de l'Ouest transite par la route transsaharienne dès le IX^e siècle et atteint le sud de l'Italie encore au XI^e siècle. L'ivoire d'Afrique australe et de l'Est passe par la côte swahilie, la mer Rouge et l'Égypte à partir du X^e siècle, avec un ralentissement notable entre le XI^e et le XII^e siècle (Guérin 2013). À titre d'exemple, une pièce d'échec (fig. 5) découverte à Jambes (Belgique), identifiée comme issue de l'éléphant de savane par analyse ADN, témoigne de la circulation de cet ivoire de l'Afrique orientale et peut être datée entre le X^e et le XIII^e siècle (*terminus post quem*) (Goffette et al. 2022 : 45).



Avec l'arrivée massive de défenses africaines, Paris devient un centre majeur de l'ivoirerie gothique au XIII^e siècle. Elle permet la fabrication de statuettes, notamment de *Vierge à l'Enfant*, mais aussi de triptyques chrétiens, souvent polychromés. Entre la fin du XIII^e et le XIV^e siècle, la production s'élargit à des objets d'usage courant destinés à la noblesse et à la bourgeoisie, tels que des tablettes à écrire, manches de couteaux, coffrets ou valves de miroirs ornés de scènes courtoises (fig. 6 – Gaborit-Chopin 2004d : 142). Dès le XV^e siècle, les artisans réalisent également des instruments de mesure en ivoire, tels que les diptyques portatifs associant cadrans solaires et boussoles (fig. 7) ou des montres solaires (Raposo 2018).

Aux XVI^e et XVII^e siècles, la chope d'apparat (fig. 8) connaît un vif succès, tandis que la pratique de la signature par les artisans se généralise. Du XVI^e au XIX^e siècle, la production d'ivoires se renouvelle tout en prolongeant certains thèmes hérités des périodes précédentes. Les ateliers réalisent des éléments décoratifs ornés de motifs religieux ou profanes, mais aussi des objets d'usage quotidien liés à la consommation du tabac, des plats, des éventails et des pièces de costume ou d'armement (Malgouyres

Fig. 5. Pièce d'échec en ivoire d'éléphant, X^e-XIII^e siècles, découverte à Jambes (Belgique), Inv. NR.17.JAMA.01045.0002. Photo © R. Gilles - SPW/AWaP.



Fig. 6. Valve de miroir : la Prise du château d'Amour, 1350/1370, Paris ?
Musée du Louvre, Inv. OA 6933.

Photo © 2004 GrandPalaisRmn (musée du Louvre) / Jean-Gilles Berizzi.



Fig. 7. Cadran solaire diptyque en ivoire et laiton, réalisé par
Hans Tröschel le Vieux, vers 1598 à Nuremberg (Allemagne).

Metropolitan Museum of Art. Photo © Domaine public.



2004 : 165). Les collectionneurs enrichissent leurs intérieurs ou chapelles privées de crucifix, calvaires ou encore de cabinets décorés de plaquettes d'ivoire. Les portraits miniatures du XVIII^e siècle, peints à l'aquarelle sur de fines feuilles d'ivoire, confèrent aux visages une translucidité particulière. L'ivoire entre également dans la fabrication des instruments de musique, tels que flûtes à bec, flûtes traversières et hautbois.

En parallèle, les civilisations asiatiques développent leurs propres traditions ivoirières. En Chine, le travail de l'ivoire est attesté depuis plus de 7000 ans. Au 2^e millénaire av. J.-C., des épingles, hameçons, poignées d'épée, bijoux et récipients en ivoire sont produits (Martin & Stiles 2003 : 61). En Inde, des figurines, bijoux, peignes et sceaux en ivoire remontent à la civilisation de la vallée de l'Indus (vers 2500-1750 av. J.-C.). Dès le 2^e millénaire av. J.-C., des guildes d'artisans se constituent et les échanges commerciaux s'étendent à la Perse au VI^e siècle av. J.-C. (Martin & Vigne 1989 : 4). Au Japon, des artefacts tels que des peignes, règles de mesure, étuis à aiguille ou encore pierres pour le jeu de Go sont attestés dès le VIII^e siècle, beaucoup ayant probablement été fabriqués en Chine (Martin & Stiles 2003 : 13). Depuis le

Fig. 8. Chope cérémonielle ovale cylindrique en argent. Le cylindre est recouvert d'un bas-relief sculpté en ivoire représentant le triomphe de Silène, seconde moitié des XVII^e-XVIII^e siècles, Pays-Bas/Allemagne. Rijksmuseum, Inv. BK-NM-814. Photo © Domaine public.



Fig. 9. Boule et chaîne à maillons en ivoire contenant huit (?) boules plus petites, l'ensemble des boules étant sculpté dans un seul bloc d'ivoire. La boule extérieure est ornée de rinceaux en relief, vers 1770-1780, Canton (Chine). Rijksmuseum, Inv. AK-NM-7020. Photo © Domaine public.

XIII^e siècle, les figurines bouddhistes et taoïstes, encore produites aujourd'hui, constituent des motifs traditionnels en Chine (Martin & Stiles 2003 : 61). À la même époque, l'Inde orientale produit des œuvres raffinées, telles que des chars, palanquins, lits ou éléments de trônes (Martin & Vigne 1989 : 4). Au cours du Moyen Âge, l'Inde et la Chine importent de l'ivoire africain, prisé notamment pour la taille de ses défenses (Goffette *et al.* 2022 : 44).

Entre le XVII^e et le XIX^e siècle, la Chine connaît un « âge d'or » de la sculpture sur ivoire qui culmine au XVIII^e siècle avec les boules de Canton (fig. 9) et flacons à tabac, auxquels s'ajoutent boîtes, bijoux, coupe-papiers, accessoires de toilettes et objets catholiques d'inspiration européenne. Les éventails et les jeux d'échecs,

reposant sur des importations massives d'Afrique via les réseaux coloniaux européens, rencontrent notamment un grand succès au Royaume-Uni et aux États-Unis au XIX^e siècle et au début du XX^e siècle (Martin & Stiles 2003 : 61).

Au Japon, à partir du XVII^e siècle, les artisans produisent des peignes, accessoires de cérémonie du thé, *inrō* (petits étuis à tabac ou à médicaments portés à la ceinture) ou encore *netsuke* (attaches pour kimonos). En 1920, les importations de défenses brutes atteignent près de 78 tonnes annuelles, marquant le début d'un commerce mondial d'ivoire africain, auparavant principalement issu de Thaïlande et des Indes orientales (Martin & Stiles 2003 : 13). En Inde, sous l'Empire moghol (XVI^e-XIX^e siècles), l'ivoire sert à la confection d'objets de luxe, comme des poignées de dague, flasques ou éléments architecturaux. La colonisation européenne oriente ensuite le savoir-faire local vers la production d'articles ornementaux et de jeux d'échecs destinés à l'exportation, entraînant progressivement un déclin de la qualité au profit d'une fabrication plus rapide et standardisée (Martin & Vigne 1989 : 4). Entre le XIX^e et le XX^e siècle, l'Inde figure parmi les trois principaux producteurs mondiaux d'objets en ivoire, utilisant ivoire africain et local pour fabriquer figurines, bijoux, échiquiers et autres articles décoratifs destinés principalement aux marchés étrangers (Martin & Vigne 1989 : 5).

L'ivoire africain, ressource coloniale et objet de convoitise

Dans de nombreuses cultures africaines, l'ivoire occupait une place centrale dans la vie royale et aristocratique, par exemple, chez les *Èdo* du royaume du Bénin (Nigéria), les *Yoruba* du royaume d'*Ōwọ* (Nigéria) et au royaume du Kongo (Nord de l'Angola, sud de la République du Congo, extrémité occidentale de la République démocratique du Congo et sud-ouest du Gabon). Depuis au moins le XIII^e siècle, le royaume du Bénin mobilise les *Igbesamwan* (ivoiriers) pour produire des objets rituels et royaux, usage qui perdure encore aujourd'hui. Chez les *Yoruba*, dès le XVII^e siècle, l'ivoire sert également à la fabrication d'objets royaux et rituels. Certains de ces objets ont été exportés vers l'Europe, comptant ainsi parmi les premiers objets africains présents sur le marché européen (Curnow 2018).

L'exploitation de l'ivoire d'éléphant augmente avec les premières colonies européennes, souvent concomitantes à la traite des esclaves, notamment le long des côtes (Meur 2010 : 19). À la fin du XV^e siècle, les artisans *Temne* et *Bullom* de Sierra Leone produisent des ivoires d'exportation pour les marchands portugais, combinant motifs locaux et influences européennes (Curnow 2018). Les défenses sculptées du royaume du Kongo pour une clientèle européenne acquièrent une certaine notoriété au XVI^e siècle, à l'inverse des objets de prestige traditionnels. Parmi ces objets figurent des trompes, sceptres et chasse-mouches, destinés aux élites locales et attestés dès le XV^e siècle (Felix 2010 : 75-78 ; Curnow 2018). Avec l'arrivée des Européens, des thématiques chrétiennes destinées aux populations locales apparaissent, notamment des représentations de prières et des Christ en croix (Felix 2010 : 80). Au milieu du XIX^e siècle, les ivoires du Kongo à thème « exotique », tels que les défenses travaillées et des figurines, rencontrent un succès croissant (Felix 2010 : 75). Des paradigmes d'interprétation des ivoires de la côte du Loango proposent de voir certaines des scènes gravées sur ces ivoires comme inversant les rapports de pouvoir.

Fig. 10. Défense d'ivoire sculptée en relief sur huit registres et surmontée d'une femme allaitant son enfant, ca. 1860, artiste Kongo, Côte de Loango (République démocratique du Congo/Angola). National Museum of African Art Collection, Inv. 96-28-1. Photo © CC0.

Un exemple de défense combine la représentation de la violence du trafic d'êtres humains et la résistance d'un éléphant face aux chasseurs, évoquant la chasse pour l'ivoire (fig. 10 – Cole 2018).

Au XIX^e siècle, l'Uele (nord-est de la République démocratique du Congo) connaît un commerce intense d'ivoire et d'esclaves avec les chefs arabo-swahilis, en partie contrôlé par les chefs *zande* et *mangbetu* (Arzel 2019 : 95). Avec l'arrivée des puissances coloniales, l'ivoire est notamment échangé contre des armes. Il est par ailleurs un instrument de pouvoir et de richesse pour ces chefs qui se réservent les défenses les plus massives. À cette époque, l'ivoire sert à la production d'objets locaux tels que couteaux, bijoux et instruments de musique, notamment des trompes de prestige associées au pouvoir et à la chasse (Jadinon 2014 : 162, 182 ; Schildkrout 2014 : 52, 60).

Le commerce de l'ivoire en Afrique de l'Est connaît un essor marqué dans les années 1830-1840 avec l'implantation d'entrepôts à Zanzibar par des commerçants européens, américains et indiens (Curnow 2018). La demande européenne et nord-américaine, portée par l'expansion de la classe moyenne et le goût pour la statuaire chryséléphantine, entraîne une explosion de l'utilisation de l'ivoire dans les arts décoratifs, les créations joaillières et les objets utilitaires et de distinction sociale (Thiébaud 2004 : 179). L'ivoire est alors employé dans la fabrication d'une grande variété d'articles, tels que manches de couverts, boules de billard, coupe-papiers ou objets de toilette et devient, à la fin du XIX^e siècle, l'équivalent victorien du plastique moderne (Coutu 2015).

Matériau particulièrement prisé pour les instruments de musique, l'ivoire est utilisé pour les touches de piano, les décorations d'instruments tels que mandolines, lyres ou guitares, la fabrication des archets d'instruments à cordes frottées, les boutons de pistons de certains cuivres, ainsi que de nombreux instruments à vent, notamment flûtes et clarinettes (fig. 11). Au tournant du XX^e siècle, les fabricants américains de pianos figurent parmi les principaux consommateurs d'ivoire, alors même que l'usage africain demeure inférieur à la demande étrangère (Curnow 2018). La création de parcs nationaux pendant la période coloniale vise officiellement à préserver les éléphants tout en réservant les permis de chasse aux Européens, excluant les populations locales (Coutu 2015). La Belgique participe activement à cette exploitation.

Fig. 11. Clarinette en Si bémol en ivoire, laiton et argent plaqué or, probablement fabriquée sur commande. Réalisée en 1830 par Charles Joseph Sax, Dinant (Belgique). Metropolitan Museum of Art. Photo © Domaine public.





Fig. 12. Charles Samuel : *La Fortune*, 1894. Ivoire, argent ou bronze argenté, H : 51 cm. © Collection Fondation Roi Baudouin, Fonds Léon Courtin-Marcelle Bouché, en dépôt au Musée Art & Histoire, Bruxelles. Photo © Philippe de Formanoir.

Lors de l'Exposition internationale de 1897, une exposition coloniale est présentée à Tervuren dans ce qui deviendra le futur Musée du Congo. Pour sa conception, Edmond Van Eetvelde, le secrétaire de l'État indépendant du Congo, mobilise plusieurs artistes de l'Art Nouveau, tels que Paul Hankar et Henry Van de Velde comme architectes et décorateurs. De nombreux meubles destinés à présenter les ressources de la colonie sont façonnés en bois exotiques et de l'ivoire est fourni gratuitement aux sculpteurs pour la réalisation d'œuvres de l'exposition. Le Salon d'honneur présente 86 sculptures chryséléphantines, combinant ivoire et matériaux précieux (Thiébaud 2004 : 179). Trois ans auparavant, 20 œuvres similaires avaient été produites pour la section coloniale de l'Exposition universelle d'Anvers (Aubry 2002 : 16). Parmi ces œuvres, la sculpture *La Fortune* de Charles Samuel, alliant ivoire, argent et marbre (fig. 12), illustre l'usage de l'ivoire dans l'Art *Fin-de-siècle* comme pilier du discours colonial (Clerbois 2023 : 111). Certaines œuvres vont jusqu'à mettre en scène ce récit colonial, opposant visuellement « la civilisation » européenne à « la barbarie » africaine (fig. 13). En valorisant l'art tout en dissociant les objets dits « ethnographiques » et naturels des biens commercialisables, les organisateurs donnent une image édulcorée de la colonisation, tout en présentant l'Afrique comme un espace contrôlé. Cette orchestration masque les exactions, que ce soit au Congo ou à Tervuren, où certains Congolais exposés décèdent. L'ivoire, ressource stratégique pour Léopold II, est ainsi mis en avant dans des œuvres artistiques pour séduire le spectateur et incarner la « civilisation » (Clerbois 2023 ; Jarrassé 2016 ; Silverman 2011 : 146).

Fig. 13. Philippe Wolfers : *Civilisation et Barbarie*, 1897.

Argent, ivoire et onyx. H : 46 cm.

Coll. Fondation Roi Baudouin, en dépôt aux Musées royaux d'Art & d'Histoire, Bruxelles. Photo © Hughes Dubois.

De nombreuses créations en ivoire sont également produites sous forme de bijoux, boîtes ou autres objets décoratifs, aux côtés des sculptures. Des artistes comme Van de Velde et Horta reprennent régulièrement un motif évoquant des silhouettes éléphantines ainsi que des lianes stylisées dans leurs créations (Silverman 2011 : 153). Plus tard, l'Art Déco s'enrichit de motifs extra-européens dits « exotiques », les expositions universelle d'Anvers (1930) et coloniale de Paris (1931) constituant pour les créateurs d'importantes sources d'inspirations africaine et asiatique. Ivoire, laque et bois tropicaux sont utilisés pour réaliser des œuvres incluant calices, boîtes à poudre et sculptures chryséléphantines. Les motifs animaliers, comme l'éléphant, sont fréquemment repris, établissant un lien indirect avec l'ivoire.



Peu après sa fondation, le Musée du Congo à Tervuren encourage la collecte systématique d'objets dits « ethnographiques », zoologiques, botaniques et géologiques. Ces expéditions sont fréquemment dirigées par des militaires ou des géologues, en lien avec les ambitions coloniales de conquêtes et d'exploitation économique (Couttenier 2010 : 73). Les collecteurs constituent aussi des collections personnelles, y compris d'objets en ivoire, malgré l'interdiction formelle de cette pratique par l'administration coloniale (Van Schuylenbergh 2023 : 159 ; Van Beurden *et al.* 2023 : 50). Ces pièces transloquées servent pleinement la propagande coloniale en Belgique.

Après le transfert de l'État indépendant du Congo à l'État belge, cette collecte se poursuit (Van Beurden 2022 : 34). Le personnel du musée participe à de nombreuses missions et incite les coloniaux à prélever des pièces pour l'institution durant leur temps libre (Couttenier 2010 : 79). À partir de 1910, le musée formule une demande explicite pour l'obtention d'un spécimen complet d'éléphant. Parmi les contributeurs principaux, Sven Morin transmet de nombreux crânes et défenses d'éléphants de forêt. Lors de sa mission de 1924, il obtient un permis exceptionnel pour abattre des espèces dites « réservées », c'est-à-dire protégées, incluant l'éléphant (fig. 14 – Van Schuylenbergh 2023 : 160, 163).

Les collections du Musée royal de l'Afrique centrale, transloquées durant l'époque coloniale, comprennent notamment 16 267 mammifères, plusieurs millions d'insectes, 12 398 reptiles et 6 886 oiseaux. Ces chiffres augmentent considérablement pour les collectes post-coloniales, atteignant plus de 135 000 mammifères, 41 000 reptiles et 150 000 oiseaux (Pouillard 2023 : 217). Ce phénomène n'est pas propre à la Belgique : les musées d'histoire naturelle occidentaux enrichissent leurs collections grâce aux expéditions coloniales, portés par l'esprit victorien d'inventorier et de classer la nature. Cette dynamique s'accompagne d'abattages massifs, notamment d'éléphants, dont les défenses sont exposées comme des merveilles naturelles, malgré les critiques de l'époque (Coutu 2015).



Fig. 14. Mise en scène avec des trophées de chasse constitués de crânes et défenses d'éléphants de forêt, République démocratique du Congo, Inv. AP.O.O.35868, collection MRAC Tervuren. Photo © S. Molin, s.d. [1928].

L'ivoire aujourd'hui : l'éléphant face au marché mondial

Le trafic d'ivoire s'inscrit dans le cadre du commerce illégal des espèces sauvages, l'un des marchés criminels les plus lucratifs aux côtés du trafic de drogues, de contrefaçons, de biens culturels et d'êtres humains¹. Avec un prix estimé sur le marché noir de 150-250 USD le kilogramme d'ivoire brut, l'expansion du trafic contribue grandement à la disparition accélérée des populations d'éléphants d'Afrique et d'Asie. Le commerce en ligne – réseaux sociaux, plateformes d'enchères et *dark web* – offre aux trafiquants des canaux discrets, rapides et difficilement contrôlables (Cox & Hauser 2023 : 23-24). Parmi les difficultés spécifiques, figurent les objets contenant des proportions variables d'ivoire souvent mal étiquetés, dont l'âge est généralement auto-déclaré par les propriétaires ou les maisons de vente (Chen *et al.* 2023).

Entre 2014 et 2018, la demande d'ivoire est restée élevée : symbole de prestige, d'investissement et de réussite sociale, elle perdure notamment en Asie, mais aussi aux États-Unis et en Europe. Les braconniers ne sont pas les populations locales pratiquant la chasse de subsistance, mais des réseaux criminels organisés, opérant parfois avec le soutien de groupes rebelles et paramilitaires, tels que la *Lord Resistance Army* (LRA) en République démocratique du Congo (Calvelli 2018). Environ six éléphants d'Afrique sur dix meurent encore aujourd'hui à cause du braconnage, avec 20 000 à 30 000 éléphants abattus chaque année pour leur ivoire. Entre 2005 et 2012, la valeur marchande de l'ivoire a été multipliée par dix, témoignant de la persistance d'une demande soutenue, notamment en Asie. En plus de l'ivoire, les éléphants d'Asie sont également victimes de braconnage pour leur peau, prisée pour la fabrication de bijoux et en médecine traditionnelle².

Les trois espèces d'éléphants encore existantes sont aujourd'hui inscrites sur la Liste rouge de l'*Union internationale pour la conservation de la nature* (UICN), qui évalue leur risque d'extinction. L'éléphant d'Asie (*Elephas maximus*) est classé comme espèce en danger (*endangered*). Il occupe désormais des zones fragmentées de forêts, de broussailles et de prairies dans plusieurs pays d'Asie du Sud et du Sud-Est (Williams *et al.* 2020), soit moins de 15 % de son aire de répartition historique³. Les éléphants de savane (*Loxodonta africana*) sont également classés espèce en danger (*endangered*) et vivent dans plusieurs pays d'Afrique subsaharienne (Gobush *et al.* 2021a). L'éléphant de forêt (*Loxodonta cyclotis*) est, quant à lui, considéré comme en danger critique d'extinction (*critically endangered*), ne subsistant que dans quelques zones forestières d'Afrique centrale et occidentale (Gobush *et al.* 2021b). La lenteur de leur cycle reproductif accentue leur vulnérabilité. L'éléphant de savane atteint sa maturité sexuelle vers 11 à 12 ans, et donne naissance à un seul petit tous les 3 à 6 ans, pour une longévité maximale de 50 à 60 ans. L'éléphant d'Asie atteint sa maturité sexuelle entre 9 et 12 ans, met au monde un petit tous les 3 à 4 ans⁴, et peut vivre jusqu'à 70 ans (Moutou *et al.* 1992 : 14-16).

À ces pressions s'ajoutent la dégradation et la fragmentation croissantes des habitats naturels, liées à l'expansion agricole, l'exploitation forestière et aux infrastructures humaines. Ces transformations accentuent les conflits entre les éléphants et les populations locales, notamment pour l'accès à l'eau et les terres cultivées, enjeux aggravés par le changement climatique et les accidents provoqués par certains éléphants se sentant menacés⁵. Combinés au braconnage et à la faible reproduction des éléphants, ces facteurs compromettent la viabilité à long terme des populations sauvages. En un siècle, les populations d'éléphants d'Afrique ont chuté de 90 %, passant d'environ 4 millions au début du XX^e siècle à environ 415 000 individus aujourd'hui. La population d'éléphants d'Asie aurait diminué d'au moins 50 % au cours des 75 dernières années, soit l'équivalent de trois générations, et il ne subsisterait pas plus de 50 000 individus à l'état sauvage⁶.

La forte demande d'ivoire s'inscrit dans une longue tradition asiatique, qui a façonné des circuits d'approvisionnement et des traditions artisanales jusqu'au XXI^e siècle. Dans les années 1950, Hong Kong devient le principal importateur d'ivoire d'Afrique, réexportant une grande partie vers la Chine et le Japon. Dans les années 1970, ces ateliers produisent des bijoux, *netsuke* et défenses sculptées, destinés également à l'exportation vers l'Europe et les États-Unis (Martin & Stiles 2003 : 47-48). À Macao, où le commerce de l'ivoire est attesté depuis le XVII^e siècle, l'activité connaît une forte expansion au début des années 1980, avec des importations passant de 294 kg à plus de 97 000 kg et près d'une centaine d'artisans producteurs exploitant un vide juridique (Martin & Stiles 2003 : 46 ; Martin & Vigne 2016). Parallèlement, à la fin des années 1980, l'industrie hongkongaise commence à décliner. Entre 2007 et 2014, certains commerces continuent toutefois de vendre des bijoux, des figurines ou des baguettes, souvent dissimulés dans des bagages (Martin & Vigne 2015). L'activité à Macao diminue également avec le renforcement des mesures de la CITES et la transformation de la ville en grande métropole de jeu : en 2004, il ne reste qu'un seul artisan, et le nombre d'objets en vente chute de 81 % entre 2004 et 2015 (Martin & Vigne 2016).

En Chine, l'artisanat ivoirier devient une véritable industrie avec l'installation de grandes manufactures dans certaines villes à partir des années 1950. En 2008, le pays achète 62 tonnes d'ivoire légal et en libère environ 5 tonnes par an sur le marché. Jusqu'à l'interdiction de 2018,

les manufactures et les magasins opèrent sous licence, leur nombre augmentant régulièrement entre 2004 et 2013. À côté du marché légal, un flou persiste à cette époque entre antiquités et ivoires récents vendus aux enchères, tandis qu'un marché noir alimente la vente illégale de bijoux et figurines, y compris en ligne (Gao & Clark 2014 : 24-27). Aujourd'hui, les consommateurs chinois associent encore l'ivoire à la spiritualité, au prestige social et au don symbolique.

En Inde, environ 7200 artisans travaillent l'ivoire en 1978, principalement pour la confection de bracelets de mariage (Martin & Vigne 1989 : 5). L'industrie décline dès la fin des années 1980 sous l'effet des restrictions administratives et internationales (Vigne 1991 : 28). Au Japon, la fabrication de touches de piano et de pièces de guitare en ivoire disparaît après 1990, tandis que la production artisanale de *netsuke*, baguettes et bijoux décline depuis les années 1980 (Martin & Stiles 2003 : 17-20). Parmi les objets encore commercialisés au début des années 2000, figurent des chapelets bouddhistes, des boutons de manchette, des cure-oreilles, des porte-bonheurs, des bijoux, des couvercles de boîtes à thé et des cuillers à thé (Martin & Stiles 2003 : 20). La demande japonaise contemporaine se concentre sur l'ivoire « dur » de l'éléphant africain de forêt, utilisé notamment pour la fabrication de *bachi* (plectres pour le *shamisen*) et de sceaux personnels (*hanko*), ces derniers tendant aujourd'hui à être remplacés par la corne de buffle d'eau (Nishihara 2012).

La Thaïlande demeure l'un des pays asiatiques où la législation autorise encore un commerce local limité d'ivoire. La vente d'ivoire issu d'éléphants d'Asie domestiqués y est permise par l'*Elephant Ivory Act*, à condition qu'elle reste limitée au marché intérieur. En revanche, l'ivoire provenant d'éléphants sauvages d'Asie ou d'Afrique est totalement interdit. Cette distinction rend le contrôle particulièrement complexe pour les autorités, qui doivent déterminer la provenance exacte de chaque pièce afin de distinguer le commerce légal du commerce illicite (Chaitay *et al.* 2021).

La régulation internationale du commerce de l'ivoire d'éléphant

La *Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction*⁷ (CITES), également connue sous le nom de *Convention de Washington*, est un traité international adopté en 1973. Elle trouve son origine dans une résolution adoptée en 1963 lors d'une session de l'Assemblée générale de l'UICN. La Convention est entrée en vigueur en 1975 et compte 185 États parties⁸. La manière dont ces États deviennent parties à la Convention varie selon leurs systèmes juridiques : certains la ratifient, d'autres l'acceptent ou l'approuvent, ces procédures étant employées lorsque le droit national ne requiert pas formellement de ratification⁹. Le commerce international de l'ivoire est interdit en 1989 par la 7^e Conférence des Parties, avec une entrée en vigueur en 1990, tout en prévoyant une exception pour les objets acquis avant la mise en œuvre de la CITES (Chen *et al.* 2023).

Conformément aux principes du droit international, et notamment à l'article 27 de la *Convention de Vienne sur le droit des traités*¹⁰, les dispositions de la CITES doivent être mises en œuvre par les États parties au moyen de mesures législatives ou réglementaires internes. Ainsi, bien que la Convention soit contraignante sur le plan international, son efficacité dépend de sa transposition dans les législations nationales.

Plusieurs programmes ont été créés dans le cadre de la CITES pour soutenir la mise en œuvre de ces objectifs. Le programme ETIS (*Elephant Trade Information System*)¹¹, lancé en 1997, vise à mesurer et analyser le commerce illégal de l'ivoire, à évaluer l'efficacité des mesures adoptées, et à renforcer les capacités des États pour la gestion et l'application de la législation relative aux éléphants. Le programme MIKE (*Monitoring the Illegal Killing of Elephants*)¹², lancé en 2001, constitue un dispositif de suivi local du braconnage en Afrique et en Asie. Les données collectées soutiennent les politiques de gestion et de conservation, tout en contribuant au renforcement des capacités locales. Parallèlement, les *National Ivory Action Plans* (NIAPs)¹³, introduits à partir de 2013, aident les États à élaborer des plans nationaux destinés à renforcer la réglementation et l'application de la loi, et à sensibiliser le public au commerce illégal de l'ivoire.

Deux ventes exceptionnelles d'ivoire, autorisées par la Convention, ont eu lieu : la première vers le Japon, en 1999, issue du Botswana, de la Namibie et du Zimbabwe ; la seconde, en 2008, provenant de l'Afrique du Sud, du Botswana, de la Namibie et du Zimbabwe, à destination du Japon et de la Chine. Les revenus générés par ces ventes ont été affectés à la conservation des éléphants¹⁴ et au soutien des communautés locales d'Afrique australe (Shi *et al.* 2026).

Depuis 1997, le commerce de l'ivoire au sein de l'Union européenne est encadré par le *Règlement (CE) n° 338/97 relatif à la protection des espèces de faune et de flore sauvages par le contrôle de leur commerce*¹⁵, complété par le *Règlement (CE) n° 865/2006 de la Commission*¹⁶ précisant les règles de certification et de commerce intra-UE. Ces régulations ont été renforcées avec l'entrée en vigueur, en janvier 2022, du



Fig. 15. Ivoire saisi par le *U.S. Fish and Wildlife Service* destiné à être détruit le 19 juin 2015 à Times Square, New York.
Photo © Public Domain, Wikimedia Commons.

*Règlement (UE) 2021/2280 de la Commission*¹⁷, qui limite strictement les transactions intérieures ainsi que les importations et réexportations d'ivoire brut ou travaillé, avec des exceptions uniquement pour les antiquités (avant 1947) et certains instruments de musique (avant 1975) munis de certificats européens délivrés par les autorités compétentes. Ces règles s'appliquent à l'ensemble de l'UE, y compris aux ventes en ligne et aux échanges avec les pays tiers, et les certificats délivrés avant l'entrée en vigueur ont expiré au 19 janvier 2023. En Belgique et en France, leur mise en œuvre interdit donc le commerce d'ivoire brut et d'objets fabriqués après 1947, tandis que seules les exceptions prévues pour les antiquités et instruments de musique

sont autorisées sur présentation de certificats délivrés par les autorités nationales compétentes¹⁸.

Certains pays, tels que les États-Unis, le Royaume-Uni et la Chine, ont franchi une étape supplémentaire en imposant des interdictions strictes sur le commerce de l'ivoire, tout en maintenant certaines exceptions. Depuis 2014, les États-Unis appliquent une interdiction quasi totale de l'importation commerciale d'ivoire d'éléphant, conformément à la stratégie nationale de lutte contre le trafic d'espèces sauvages et aux règles de la *U.S. Fish & Wildlife Service*¹⁹. L'*Ivory Act*²⁰ 2018 du Royaume-Uni, entré en vigueur en 2022, interdit toute commercialisation d'ivoire d'éléphant sur le marché intérieur britannique, tout en prévoyant des exceptions pour les pièces historiques antérieures à 1918, accompagnées d'un certificat officiel. Cette loi ne s'applique toutefois pas à l'ivoire d'autres espèces, telles que l'hippopotame ou le mammouth. En Chine, l'interdiction du commerce de l'ivoire, entrée en vigueur en 2018, criminalise sa circulation sur le marché intérieur, les importations de trophées de chasse et le commerce d'ivoire pré-CITES, bien que des dérogations restent possibles pour le retour, la mise aux enchères ou le don d'objets culturels en ivoire (Chen *et al.* 2023). L'interdiction chinoise a entraîné une diminution de 50% du braconnage, nettement plus marquée en Afrique qu'en Asie, et une diminution des saisies, sans hausse notable du trafic précédant l'application de la loi (Shi *et al.* 2026).

Au-delà des réglementations juridiques, plusieurs États ont également adopté des actions symboliques visant à sensibiliser l'opinion publique et à décourager le trafic illicite (fig. 15). Depuis le bûcher de 12 tonnes d'ivoire organisé au Kenya en 1989, des destructions médiatisées de stocks saisis se sont multipliées : aux États-Unis (à Denver en 2013 et New York en 2015), aux Philippines, en Chine, à Hong Kong, ainsi qu'en Belgique et en France entre 2013 et 2014 (Curnow 2018). Si ces gestes visent à affirmer un engagement contre le trafic illicite, leur efficacité reste discutée. Certaines études récentes indiquent en effet que la destruction des stocks d'ivoire, loin de réduire le braconnage, tend à renforcer les incitations, soulignant la nécessité de stratégies intégrées combinant dissuasion, gestion des stocks et réduction de la demande (Gjerdseth 2025). Ces pratiques peuvent également entraîner une perte irréversible de patrimoine historique et d'informations scientifiques essentielles à la compréhension des cultures contemporaines. Curnow recommande de consulter des spécialistes de l'art africain avant toute destruction, sans toutefois insister sur l'importance d'un dialogue avec les chercheurs africains et les communautés locales concernées (Curnow 2018).

L'ivoire dans les musées : entre préservation patrimoniale et enjeux éthiques

La question de la présentation d'objets en ivoire dans les institutions muséales suscite de vifs débats. Les artefacts historiques en ivoire posent des problématiques étroitement associées à la recherche de provenance et à la transparence dans l'histoire des collections muséales. Plusieurs campagnes ont réclamé la destruction des objets en ivoire, notamment ceux de la collection royale britannique, une mesure également suggérée par le prince William en 2014. En parallèle, plusieurs acteurs muséaux ont pris position autour de ces enjeux. En 2018, le journal *Curator* consacre un numéro spécial à ces discussions. La majorité des chercheurs s'opposent aux destructions des collections patrimoniales, beaucoup restent réticents aux nouvelles législations, et certains questionnent les objectifs réels de ces destructions.

Levy (2018) estime que les restrictions états-uniennes doivent distinguer l'ivoire ancien légal de l'ivoire moderne et illégal afin de protéger le patrimoine culturel. Il souligne que l'interdiction d'acquisition d'ivoires antiques limite l'enrichissement des collections publiques et restreint les possibilités de recherche et d'exposition. Il considère par ailleurs que les collectionneurs privés jouent un rôle positif, complémentaire à celui des musées, dans la préservation et la valorisation des ivoires historiques, notamment par des donations ou des prêts, et regrette qu'ils ne bénéficient pas d'exemptions. Il ne questionne néanmoins pas leur rôle dans la demande d'objets en ivoire ni leur déontologie (Levy 2018). La conservation est également un enjeu central des conservateurs états-uniens, qui soulignent que l'interdiction de restaurer les objets en ivoire compromet leur préservation à long terme, et que les nouvelles réglementations rendent impossibles les prêts internationaux entre musées (Drayman-Weisser & Hornbeck 2018).

Cole (2018) interroge également les politiques de destructions de l'ivoire à la lumière des collections patrimoniales et craint notamment une invisibilisation des traces matérielles de l'histoire coloniale et consumériste (Cole 2018). Elle soutient que la protection des éléphants et la présentation muséale d'artefacts en ivoire ne sont pas incompatibles et plaide pour une exposition réfléchie, responsable et éthique, qui associe protection du vivant et compréhension historique, tout en replaçant ces objets dans les contextes coloniaux de l'exploitation et de la circulation de l'ivoire (Cole 2018). Dorfman souligne que les musées d'histoire naturelle ont le potentiel de jouer un rôle dans la lutte contre le commerce de l'ivoire, grâce à leur expertise scientifique, qui permet d'identifier les provenances et de soutenir les actions de conservation. Il plaide pour une mobilisation accrue de ces musées, capables de sensibiliser le public et de recontextualiser les objets en ivoire de manière éthique et éducative. En combinant savoir scientifique, médiation culturelle et engagement émotionnel, ils peuvent aussi encourager des comportements responsables (Dorfman 2018).

Certaines institutions muséales illustrent ces démarches. Le *Walters Art Museum* de Baltimore, par exemple, présente ses objets de manière esthétique tout en informant le public sur les matériaux utilisés et en contextualisant la constitution de ses collections historiques en ivoire. La diversité de cette collection a permis de développer une expertise dans l'identification et la conservation des différents types d'ivoire, ensuite transmise au moyen de formations professionnelles (Lauffenburger & Drayman-Weisser 2018). L'identification du type d'ivoire constitue en effet une étape essentielle pour déterminer le cadre législatif applicable (Drayman-Weisser & Hornbeck 2018). Le *Palazzo Madama - Museo Civico d'Arte Antica* à Turin a développé plusieurs projets autour de ses collections d'ivoires. Grâce à la spectroscopie Raman, le musée a pu identifier les différents matériaux d'origine animale, distinguant par exemple l'ivoire d'éléphant, d'hippopotame ou de morse. Parallèlement, il a mis en place des projets participatifs de médiation, intégrant des personnes issues de communautés africaines, afin de partager des expériences personnelles à travers les objets. Des projets éducatifs participatifs visent également à sensibiliser le public et renforcer la compréhension culturelle et patrimoniale des collections (Castronovo & Ferla 2018).

Ces initiatives s'inscrivent toutefois dans un cadre critique plus large sur le rôle des musées dans la gestion des collections d'ivoires, qui peuvent être issues de contextes coloniaux. Certains de ces objets s'inscrivent également dans les débats contemporains sur les restitutions. Boast critique le modèle muséal de « zone de contact », soulignant que même lorsque des consultations avec les communautés sont prévues, les institutions restent les arbitres principaux du récit et maintiennent des rapports de pouvoir inégaux (Boast 2011). Des cadres internationaux, tels que la *Déclaration universelle de l'UNESCO sur la diversité culturelle* adoptée à Paris le 2 novembre 2001²¹ et la *Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones*, adoptée le 13 septembre 2007²², offrent des normes qui affirment le droit des communautés à présenter et préserver leur patrimoine. Enfin, ces réflexions soulignent la nécessité pour les institutions muséales de repenser leurs pratiques de conservation et de médiation, en favorisant une participation inclusive et en intégrant les enjeux environnementaux et climatiques associés à leurs collections.

L'ivoire de mammoth : un substitut controversé

L'usage croissant de l'ivoire de mammoth laineux comme substitut de l'ivoire d'éléphant complexifie encore la régulation du commerce international de l'ivoire. La majorité des défenses de mammoth sont extraites de Sibérie, et environ 80 % d'entre elles proviennent de Iakoutie, ou République de Sakha (Russie)²³.

L'absence de régulation encadrant cette activité soulève plusieurs problèmes, notamment quant aux méthodes d'extraction et à la perte d'informations scientifiques (Cox & Hauser 2023). La collecte de défenses de mammoth est autorisée, mais requiert un permis, et celles-ci doivent avoir été libérées du pergélisol naturellement. Cependant, de nombreux groupes sans licence utilisent des jets d'eau à haute pression pour accélérer le dégel. Cette pratique entraîne la fonte du pergélisol, pollue les rivières et détruit également les sites paléontologiques. La



Fig. 16. Petit couteau Sebenza Chris Reeve avec incrustation d'ivoire de mammoth.
Photo © A. Thompson, CC-BY 3.0, Wikimedia Commons.

collecte d'ivoire représente dans certaines régions de l'Afrique une source de revenus fondamentale, une seule défense de 65 kg pouvant générer jusqu'à 30 000 USD, contre un salaire mensuel moyen de seulement 500 USD. Ces conditions économiques expliquent que certains chasseurs prennent des risques considérables, exposés aux effondrements de tunnels, aux noyades, à l'asphyxie, ou encore à des affrontements violents entre groupes rivaux (Cox & Hauser 2023).

Les exportations d'ivoire de mammoth ont fortement augmenté, passant d'environ 17 tonnes par an entre 1991 et 2000 à 60 tonnes par an entre 2001 et 2013 (Farah & Boyce 2019). Les deux principaux importateurs demeurent Hong Kong et la Chine continentale. Hong Kong importe de l'ivoire de mammoth depuis les années 1990 et, au début des années 2000, 90% des objets vendus sur son marché sont des *netsuke* et des figurines (Martin & Stiles 2003 : 57). Entre 2007 et 2014, la majorité des défenses importées est travaillée à moindre coût en Chine continentale, puis revendue sur le marché hongkongais ou réexportée vers l'Europe et l'Amérique du Nord. Hong Kong devient ainsi l'un des principaux centres de commercialisation d'objets en ivoire, essentiellement des figurines (Martin & Stiles 2003 : 55 ; Martin & Vigne 2015 : 10). Selon certaines estimations, environ 36 tonnes d'ivoire brut entrent chaque année à Hong Kong, dont 29 tonnes sont ensuite réexportées vers la Chine continentale. Depuis l'interdiction du commerce de l'ivoire d'éléphant en Chine en 2018, une partie de la production s'est délocalisée vers d'autres pays d'Asie du Sud-Est, comme le Laos (Cox & Hauser 2023).

En octobre 2025, plusieurs types d'objets incluant de l'ivoire de mammoth sont encore vendus sur des plateformes de commerce en ligne en Europe et aux États-Unis, illustrant la diversité du marché contemporain. Parmi ces articles figurent notamment des manches de couteau proposés par Laguiole ou Chris Reeve (fig. 16), des pendentifs, ainsi que des accessoires pour instruments de musique, tels que médiateurs, sillets de tête de guitare, boutons et hausses d'archets pour instruments à cordes frottées.

À de très rares exceptions près, le commerce de l'ivoire de mammoth n'est pas soumis à des restrictions. Actuellement, seuls l'Inde et Israël interdisent totalement son commerce, tandis qu'aux États-Unis et au Canada, les restrictions varient selon les juridictions locales²⁴. Dans la plupart des pays, il peut donc être importé, travaillé, vendu et exporté librement (Martin & Vigne 2015 : 10). Sur le plan institutionnel, la question a été soulevée à plusieurs reprises lors des sessions de la Conférence des Parties à la CITES (CoP). Lors de la CoP17 de 2016 à Johannesburg, Israël a attiré l'attention sur le risque de confusion entre l'ivoire de mammoth et celui d'éléphant, conduisant les Parties à recommander des mesures législatives permettant la vérification de l'ivoire présenté comme fossile²⁵. Par la suite, lors de la CoP18 en 2019, Israël et le Kenya ont proposé l'inscription du mammoth laineux à l'Annexe II de la Convention²⁶, mais la proposition a finalement été retirée, en partie à cause de l'opposition des États-Unis, qui demandaient des exemptions pour les instruments de musique²⁷. Lors de la CoP19 à Panama en 2022, deux décisions ont été adoptées afin d'évaluer le commerce d'ivoire de mammoth et ses liens avec le trafic illégal d'ivoire d'éléphant²⁸. Selon le rapport du Comité permanent (début 2025), l'inscription du mammoth à l'Annexe II est jugée d'intérêt limité, au regard des priorités de conservation des espèces vivantes. Le Comité recommande donc la suppression de ces décisions, tout en maintenant une surveillance du marché de l'ivoire de mammoth²⁹.

La qualité et la couleur des défenses de mammoth laineux varient considérablement. Lorsqu'elles ont été bien conservées dans le pergélisol, elles peuvent présenter une apparence très proche de celle de l'ivoire d'éléphant (Baker *et al.* 2020). La distinction entre ces deux types d'ivoire est cependant généralement faite sur les marchés asiatiques, notamment à Hong Kong et en Chine (Farah & Boyce 2019). Certains experts craignent toutefois que l'absence de régulation permette à de l'ivoire d'éléphant illégal d'être frauduleusement présenté comme ivoire de mammoth (Chen *et al.* 2023). Farah & Boyce estiment néanmoins que ce risque demeure limité, contrairement aux ventes exceptionnelles d'ivoire d'éléphant autorisées par la CITES en 1999 et 2008, qui ont contribué à stimuler la demande. Ces mêmes chercheurs concluent que, sans les quelque 80 tonnes annuelles d'ivoire de mammoth russe, les estimations de 34 000 éléphants tués chaque année pourraient atteindre jusqu'à 55 000 individus (Farah & Boyce 2019).

Il reste toutefois à déterminer si la persistance d'un commerce légal d'ivoire, même fossile, contribue indirectement à entretenir la demande et les savoir-faire artisanaux associés (Shi *et al.* 2026). Ce commerce comporte en outre le risque que, lorsque les sources d'ivoire de mammoth seront épuisées ou se feront plus rares, la demande se reporte vers d'autres types d'ivoire, y compris celui d'éléphant³⁰.

Conclusion

Du monde méditerranéen antique aux ateliers asiatiques contemporains, l'ivoire d'éléphant a toujours été à la fois matière de prestige, support artistique et symbole de distinction sociale, tout en servant à des usages plus utilitaires. Les artefacts révèlent l'existence d'un commerce à longue distance organisé dès l'Antiquité. À partir du XVI^e siècle, les expéditions européennes et la constitution des empires coloniaux marquent une nouvelle phase : celle d'un commerce mondialisé fondé sur l'exploitation systématique des ressources africaines et la réorganisation des circuits économiques et artistiques à l'échelle globale. La Belgique a participé à ces dynamiques, notamment à travers les expositions internationales de la fin du XIX^e siècle, où s'opéra une interaction entre Art Nouveau et colonialisme.

Cette exploitation intensive a conduit à la disparition progressive des éléphants d'Afrique et d'Asie, aujourd'hui en danger, la reproduction lente des espèces et la dégradation des habitats accentuant leur vulnérabilité. Le braconnage et le trafic illicite d'ivoire, liés à la demande asiatique et à la criminalité organisée, restent des menaces majeures.

Face à cette crise, des réglementations internationales et nationales, telles que la CITES et le durcissement des législations européenne, états-unienne, britannique et chinoise, visent à limiter le commerce. Des actions médiatisées, comme la destruction de stocks d'ivoire, contribuent également à sensibiliser le public. Les musées jouent un rôle essentiel en contextualisant leurs collections, en incluant l'histoire coloniale et en développant des initiatives de médiation participative inscrites dans une démarche de décolonisation.

Enfin, l'ivoire de mammoth, légal mais controversé, illustre la complexité du problème : son extraction reste dangereuse et souvent contournée par la loi, et il continue probablement à alimenter un goût ou un usage culturel et commercial, compliquant ainsi les stratégies de sensibilisation et de réglementation.

Notes

* Archéologue, Doctorante - UMR 8164 - HALMA (Univ. Lille, CNRS, MC), Collaboratrice scientifique - Cedarc/Musée du Malgré-Tout (Treignes, BE)
laureline.cattelain@uclouvain.be

¹ Consulté le 5 octobre 2025 sur <https://wwf.be/fr/champs-action/lutter-contre-le-braconnage>.

² Consulté le 5 octobre 2025 sur <https://wwf.be/fr/especes-menacees/proteger-elephant>.

³ *Ibid.*

⁴ *Ibid.*

⁵ *Ibid.*

⁶ *Ibid.* ; Consulté le 5 octobre 2025 sur <https://www.wwf.fr/especes-prioritaires/elephants>.

⁷ Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction, signée à Washington le 3 mars 1973, amendée à Bonn, le 22 juin 1979, amendée à Gaborone, le 30 avril 1983. <https://cites.org/sites/default/files/fra/disc/CITES-Convention-FR.pdf>.

⁸ Consulté le 8 octobre sur <https://cites.org/fra/disc/what.php>.

⁹ Consulté le 5 octobre sur <https://cites.org/fra/disc/parties/index.php>.

¹⁰ Convention de Vienne sur le droit des traités, conclue à Vienne le 23 mai 1969. *Recueil des Traités des Nations Unies*, 1155 : 331. https://legal.un.org/ilc/texts/instruments/french/conventions/1_1_1969.pdf.

¹¹ Consulté le 23 octobre 2025 sur <https://cites.org/eng/prog/etis>.

¹² Consulté le 23 octobre 2025 sur <https://cites.org/eng/mike>.

¹³ Consulté le 23 octobre 2025 sur <https://cites.org/eng/niaps>.

¹⁴ Consulté le 8 octobre 2025 sur https://cites.org/fra/news/pr/2008/081107_ivory.shtml.

¹⁵ Règlement (CE) n° 338/97 du Conseil du 9 décembre 1996 relatif à la protection des espèces de faune et de flore sauvages par le contrôle de leur commerce, *J.O.C.E.*, 3 mars 1997, L 61, p. 1.

¹⁶ Règlement (CE) n° 865/2006 de la Commission du 4 mai 2006 portant modalités d'application du règlement (CE) n° 338/97 du Conseil relatif à la protection des espèces de faune et de flore sauvages par le contrôle de leur commerce, *J.O.U.E.*, 19 juin 2006, L 166, p. 1.

¹⁷ Règlement (UE) 2021/2280 de la Commission du 16 décembre 2021 modifiant le règlement (CE) n° 338/97 du Conseil relatif à la protection des espèces de faune et de flore sauvages par le contrôle de leur commerce et le règlement (CE) n° 865/2006 de la Commission portant modalités d'application du règlement (CE) n° 338/97 du Conseil, *J.O.U.E.*, 30.12.2021, L 473, p. 1.

¹⁸ Consulté le 23 octobre 2025 sur <https://www.health.belgium.be/fr/elephants-et-ivoire-quest-ce-qui-est-autorise-en-belgique> ; Arrêté du 16 août 2016 relatif à l'interdiction du commerce de l'ivoire d'éléphants et de la corne de rhinocéros sur le territoire national, NOR DEVL1615873A. *Journal officiel de la République française*, 17 août 2016 ; Arrêté du 4 mai 2017 modifiant l'arrêté du 16 août 2016 relatif à l'interdiction du commerce de l'ivoire d'éléphants et de la corne de rhinocéros sur le territoire national, NOR DEVL1638253A. *Journal officiel de la République française*, 7 mai 2017.

- ¹⁹ Consulté le 23 octobre 2025 sur https://www.fws.gov/sites/default/files/documents/What%20Can%20I%20Do%20With%20My%20Ivory_%20%281%29.pdf.
- ²⁰ Ivory Act 2018, c. 30. UK Public General Acts. <https://www.legislation.gov.uk/ukpga/2018/30>.
- ²¹ Déclaration universelle de l'UNESCO sur la diversité culturelle adoptée à Paris le 2 novembre 2001. <https://www.unesco.org/fr/legal-affairs/unesco-universal-declaration-cultural-diversity>.
- ²² Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones adoptée le 13 septembre 2007. <https://docs.un.org/fr/A/RES/61/295>.
- ²³ SC78 Doc. 65.7 : <https://cites.org/sites/default/files/documents/F-SC78-65-07.pdf>.
- ²⁴ *Ibid.*
- ²⁵ CoP17 Doc. 38 : <https://cites.org/sites/default/files/eng/cop/17/WorkingDocs/E-CoP17-38.pdf>.
- ²⁶ CoP18 Prop.13 : <https://cites.org/sites/default/files/fra/cop/18/prop/19032019/F-CoP18-Prop-13.pdf>.
- ²⁷ CoP18 Inf. 25 : <https://cites.org/sites/default/files/eng/cop/18/inf/F-CoP18-Inf-025.pdf>.
- ²⁸ E-Notif-2023-136 : <https://cites.org/sites/default/files/notifications/E-Notif-2023-136.pdf>.
- ²⁹ SC78 Doc. 65.7 : <https://cites.org/sites/default/files/documents/F-SC78-65-07.pdf>.
- ³⁰ *Ibid.*

Bibliographie

- ARZEL L. – 2019. Souverainetés et impérialismes dans les royaumes zande du Nord-Congo des années 1860 aux années 1900. Alliances, collaborations et résistances. *Revue d'histoire du XIX^e siècle*, 59 : 95-119.
- AUBRY F. – 2002. Philippe Wolfers. In : ALLARD D., *Philippe Wolfers. Civilisation et Barbarie*. Bruxelles, Fondation Roi Baudouin : 9-31.
- BAKER B., JACOBS R., MANN M.-J., ESPINOZA E. & GREIN G. – 2020. *CITES Identification Guide for Ivory and Ivory Substitutes, 4th edition*. WWF – CITES – TRAFFIC. Consulté le 8 octobre 2025 sur https://files.worldwildlife.org/wwfcomprod/files/Publication/file/6smyb8xhvw_R8_IvoryGuide_07162020_high_res.pdf.
- BÉAL J.-C. – 2007. De la « Bretagne » à Selongey, ivoires romains et luxe provincial. In : BARATTE F., JOLY M. & BÉAL J.-C. (dir.), *Autour du trésor de Mâcon*. Institut de Recherche du Val de Saône - Mâconnais, Mâcon : 207-219.
- BÉAL J.-C. & FERDIÈRE A. – 2019. Une plaquette d'ivoire sculpté de l'Antiquité tardive dans la grande villa périurbaine de « Lazenay » à Bourges (Cher). *Revue archéologique du Centre de la France*, 58. DOI : 10.4000/jftm.
- BOAST R. – 2011. Neocolonial collaboration: Museum as contact zone revisited. *Museum anthropology*, 34(1) : 56-70.
- BRÉMONT A. & VANHULLE D. – 2025. Empreintes d'ivoire. Images d'éléphants et constructions symboliques aux origines de l'Égypte. In : CATTELAINE P. & MAURIELLO P. (dir.), *Autour des mammoths. Histoires d'ivoire clair*. Treignes, Cedarc (Guides archéologiques du Malgré-Tout) : 117-134.
- CALVELLI J. – 2018. When Africa's Elephant Trails Became Mean Streets, the World Decided to Take Them Back. *Curator: The Museum Journal*, 61: 35-41. DOI : 10.1111/cura.12241.
- CHAITAE A., RITTIRON R., GORDON I. J., MARSH H., ADDISON, J., POCHANAGONE S., & SUTTANON N. – 2021. Shining NIR light on ivory: A practical enforcement tool for elephant ivory identification. *Conservation Science and Practice*, 3(9), e486. DOI : 10.1111/csp2.486.
- CASTRONOVO S. & FERLA A.L. – 2018. Walking with Elephants: Stories of Ivories in a Museum of Ancient Art. *Curator: The Museum Journal*, 61: 197-222. DOI : 10.1111/cura.12239.
- CATTELAINE P. & MAURIELLO P. – 2025. L'ivoire de mammoth comme matériau paléolithique : armes, outils, œuvres d'art et parure. In : CATTELAINE P. & MAURIELLO P. (dir.), *Autour des mammoths. Histoires d'ivoire clair*. Treignes, Cedarc (Guides archéologiques du Malgré-Tout) : 73-92.
- CAUBET A. – 2004a. Le phénomène orientalisant de l'Etrurie. In : CAUBET A. & GABORIT-CHOPIN D. (dir.), *Ivoires. De l'Orient ancien aux Temps modernes. Catalogue de l'exposition présentée au musée du Louvre du 23 juin-30 août 2004*. Paris, Réunion des musées nationaux : 74-75.
- CAUBET A. – 2004b. Le monde perse et la Grèce. In : CAUBET A. & GABORIT-CHOPIN D. (dir.), *Ivoires. De l'Orient ancien aux Temps modernes. Catalogue de l'exposition présentée au musée du Louvre du 23 juin-30 août 2004*. Paris, Réunion des musées nationaux : 76-82.
- CAUBET A. – 2022. Ivoire d'éléphant et d'hippopotame dans le Proche-Orient de l'âge du Bronze. In : Ex Oriente Luxuria : l'ivoire d'éléphant. Actes de la quatrième rencontre, Lille, 15-16 septembre 2020 (Topoi. Supplément 18). Lyon & Athènes, Société des Amis de la Bibliothèque Salomon-Reinach & École française d'Athènes : 21-53.
- CAUBET A. & GABORIT-CHOPIN D. – 2004. Matériaux et techniques. In : CAUBET A. & GABORIT-CHOPIN D. (dir.), *Ivoires. De l'Orient ancien aux Temps modernes. Catalogue de l'exposition présentée au musée du Louvre du 23 juin-30 août 2004*. Paris, Réunion des musées nationaux : 14-27.
- CAUBET A. & POPLIN F. – 2010. Réflexions sur la question de l'éléphant syrien. In : KÜHNE H. (éd.), *Dur-Katlimmu 2008 and Beyond*. Wiesbaden, Studia Charburensia, I : 1-9.

- CHEN Y., WANG Y., & MUMBY H.S. – 2023. Five years of the ivory ban in China: Developments, limitations, and potential for improvement. *Biological Conservation*, 284, 110177. DOI : 10.1016/j.biocon.2023.110177.
- CLERBOIS S. – 2023. *Or Blanc. Sculpture en ivoire, Congo et discours colonial sous le règne de Léopold II (1885-1909)*. Bruxelles–Bern–Berlin–New York–Oxford–Wien, Peter Lang : 184 p.
- COLE J.B. – 2018. Historical Ivory Arts and the Protection of Contemporary Wildlife. *Curator: The Museum Journal*, 61: 17-33. DOI : 10.1111/cura.12231.
- CORMIER A. – 2022. Formes et usages de l'ivoire d'éléphant à l'époque romaine : l'exemple de Pompéi. In : Ex Oriente Luxuria : l'ivoire d'éléphant. Actes de la quatrième rencontre, Lille, 15-16 septembre 2020 (Topoi. Supplément 18). Lyon & Athènes, Société des Amis de la Bibliothèque Salomon-Reinach & École française d'Athènes : 131-167.
- COUTTENIER M. – 2010. *Als muren spreken. Het museum van Tervuren. 1910-2010. Si les murs pouvaient parler. Le musée de Tervuren*. Musée royal de l'Afrique centrale, Tervuren.
- COX C. & HAUSER L. – 2023. Ice Ivory to White Gold: Links Between the Illegal Ivory Trade and the Trade in Geocultural Artifacts, *Journal of International Wildlife Law & Policy*, 26 (1): 22-46. DOI : 10.1080/13880292.2023.2217615.
- COUTU A. N. – 2015. The elephant in the room: mapping the footsteps of historic elephants with big game hunting collections. *World Archaeology*, 47(3), 486-503. DOI : 10.1080/00438243.2015.1016184.
- CURNOW K. – 2018. Ivory as Cultural Document: The Crushing Burden of Conservation. *Curator: The Museum Journal*, 61: 61-94. DOI : 10.1111/cura.12227.
- DE ROMANIS F. – 2022. Sui prezzi dell'avorio in età imperiale romana. In : Ex Oriente Luxuria : l'ivoire d'éléphant. Actes de la quatrième rencontre, Lille, 15-16 septembre 2020 (Topoi. Supplément 18). Lyon & Athènes, Société des Amis de la Bibliothèque Salomon-Reinach & École française d'Athènes : 199-216.
- DRAYMAN-WEISSER T. & HORNBECK S.E. – 2018. An Art Conservation Perspective: Saving the African Elephant and Ivory Cultural Heritage. *Curator: The Museum Journal*, 61: 161-185. DOI : 10.1111/cura.12226.
- DORFMAN E.J. – 2018. Elephants and Ivory: Coordinating Natural History Museum Action to Address Wildlife Crime. *Curator: The Museum Journal*, 61: 133-145. DOI : 10.1111/cura.12243.
- FARAH N. & BOYCE J.R. – 2019. Elephants and mammoths: the effect of an imperfect legal substitute on illegal activity. *Environment and Development Economics*, 24 (3) : 225-251. DOI : 10.1017/S1355770X18000554.
- FELIX M.L. – 2010. Ivory sculpture in the Kongo Kingdom: Introduction. In : FELIX M.L. (éd.), *White gold, black hands. Ivory sculpture in Congo*, Vol 1. Qiqihar, Gemini Sun : 74-87.
- FRENEZ D. – 2018. Manufacturing and trade of Asian elephant ivory in Bronze Age Middle Asia. Evidence from Gonur Depe (Margiana, Turkmenistan). *Archaeological Research in Asia* 15 : 13-33. DOI : 10.1016/j.ara.2017.08.002.
- GABORIT-CHOPIN D. – 2004a. Les ivoires du Bas-Empire. In : CAUBET A. & GABORIT-CHOPIN D. (dir.), *Ivoires. De l'Orient ancien aux Temps modernes. Catalogue de l'exposition présentée au musée du Louvre du 23 juin-30 août 2004*. Paris, Réunion des musées nationaux : 107-114.
- GABORIT-CHOPIN D. – 2004b. Les ivoires carolingiens et byzantins. In : CAUBET A. & GABORIT-CHOPIN D. (dir.), *Ivoires. De l'Orient ancien aux Temps modernes. Catalogue de l'exposition présentée au musée du Louvre du 23 juin-30 août 2004*. Paris, Réunion des musées nationaux : 115-125.
- GABORIT-CHOPIN D. – 2004c. Les ivoires romans. In : CAUBET A. & GABORIT-CHOPIN D. (dir.), *Ivoires. De l'Orient ancien aux Temps modernes. Catalogue de l'exposition présentée au musée du Louvre du 23 juin-30 août 2004*. Paris, Réunion des musées nationaux : 126-140.
- GABORIT-CHOPIN D. – 2004d. Les ivoires gothiques. In : CAUBET A. & GABORIT-CHOPIN D. (dir.), *Ivoires. De l'Orient ancien aux Temps modernes. Catalogue de l'exposition présentée au musée du Louvre du 23 juin-30 août 2004*. Paris, Réunion des musées nationaux : 141-164.
- GAO Y. & CLARK S. G. – 2014. Elephant ivory trade in China: Trends and drivers. *Biological conservation*, 180: 23-30. DOI : 10.1016/j.biocon.2014.09.020.
- GJERDSETH E. A. – 2025. Crush and Burn: How the destruction of ivory fails to save elephants. *World Development* 185, 106766. DOI : 10.1016/j.worlddev.2024.106766.
- GOBUSH *et al.* 2021a = GOBUSH K.S., EDWARDS C.T.T., BALFOUR D., WITTEMYER G., MAISELS F. & TAYLOR R.D. – 2021. *Loxodonta africana*. *The IUCN Red List of Threatened Species 2021*: e.T181008073A181022663. DOI : 10.2305/IUCN.UK.2021-1.RLTS.T181008073A181022663.en.
- GOBUSH *et al.* 2021b = GOBUSH K.S., EDWARDS C.T.T., MAISELS F., WITTEMYER G., BALFOUR D. & TAYLOR R.D. – 2021. *Loxodonta cyclotis* (errata version published in 2021). *The IUCN Red List of Threatened Species 2021*: e.T181007989A204404464. DOI : 10.2305/IUCN.UK.2021-1.RLTS.T181007989A204404464.en.
- GOFFETTE Q., SUAREZ GONZALEZ N., VANMECHELEN R., VERHEYEN E. K. & SONET G. – 2022. Tracking the origin of worked elephant ivory of a medieval chess piece from Belgium through analysis of ancient DNA. *International Journal of Osteoarchaeology*, 32(1): 38-48. DOI : doi.org/10.1002/oa.3041.

- GUÉRIN S.M. – 2013. Forgotten Routes? Italy, Ifrīqiya and the Trans-Saharan Ivory Trade. *Al-Masāq*, 25(1): 70-91. DOI : 10.1080/09503110.2013.767012.
- HECKEL C. – 2018. Qu'est-ce que l'ivoire ? *L'Anthropologie*, 122 (3) : 306-315. DOI : 10.1016/j.anthro.2017.11.006.
- JADINON R. – 2014. Le son et la forme. Musiques et esthétiques des instruments de musique en ivoire du Nord de la République Démocratique du Congo. In : FELIX M. L. (ed.), *White Gold, Black Hands. Ivory Sculptures in Congo*, Vol. 7. Qiqhhar, Gemini Sun : 159-244.
- JARRASSÉ D. – 2016. Art nouveau ou art congolais à Tervuren ? Le musée colonial comme synthèse des arts. *Gradhiva*, 23 : 122-145.
- LAUFFENBURGER J. & DRAYMAN-WEISSER T. – 2018. Teaching Ivory 101: Building on a Legacy at the Walters Art Museum. *Curator: The Museum Journal*, 61: 111-132. DOI : 10.1111/cura.12230.
- LEVY M.P. – 2018. Works of art and ivory: what are the issues? *Curator: The Museum Journal*, 61: 47-60. DOI : 10.1111/cura.12220.
- MAKARIOU S. – 2004. Les ivoires dans le monde islamique médiéval. In : CAUBET A. & GABORIT-CHOPIN D. (dir.), *Ivoires. De l'Orient ancien aux Temps modernes. Catalogue de l'exposition présentée au musée du Louvre du 23 juin-30 août 2004*. Paris, Réunion des musées nationaux : 99-106.
- MALGOUYRES P. – 2004. Les ivoires de la Renaissance au XIX^e siècle. In : CAUBET A. & GABORIT-CHOPIN D. (dir.), *Ivoires. De l'Orient ancien aux Temps modernes. Catalogue de l'exposition présentée au musée du Louvre du 23 juin-30 août 2004*. Paris, Réunion des musées nationaux : 165-178.
- MARTIN E. & STILES D. – 2003. *The Ivory Markets of East Asia*. Nairobi & London, Save the Elephants.
- MARTIN E. & VIGNE L. – 1989. The decline and the fall of India's ivory industry. *Pachyderm*, 12(1) : 4-21. DOI : 10.69649/pachyderm.v12i1.685.
- MARTIN E. & VIGNE L. – 2015. *Hong Kong's ivory more items for sale than in any other city in the world*. Nairobi, Save the Elephants.
- MARTIN E. & VIGNE L. – 2016. Macau's elephant and mammoth ivory trade today. *Pachyderm*, 57 : 78-85.
- MEUR C. – 2010. L'ivoire : définition et sources. In : FELIX M.L. (éd.), *White gold, black hands. Ivory sculpture in Congo*, Vol. 1. Qiqhhar, Gemini Sun : 17-71.
- MOUTOU F., BONNEAU M. & CHOTTIN A. – 1992. L'éléphant. In : SOURD C. (dir), *Les maîtres de la savane*. Paris, Société des Périodiques Larousse : 1-20.
- NISHIHARA T. – 2012. Demand for forest elephant ivory in Japan. *Pachyderm*, 52: 55-65. DOI : 10.69649/pachyderm.v52i.307.
- POUILLARD V. – 2023. L'empreinte socio-environnementale des collections naturalistes : politiques coloniales de conservation et ponctions animales, Congo, vers 1900-1960. In : VAN BEURDEN S., GONDOLA D. & LACAILLE A., *(Re)making collections: origins, trajectories & reconnections. La fabrique des collections : origines, trajectoires & reconnections*. Tervuren, Africamuseum : 217-226.
- RAPOSO P.M.P. – 2018. The Elephant and the Sky: Ivory in Astronomical Instruments. *Curator: The Museum Journal*, 61: 187-195. DOI : 10.1111/cura.12240.
- SCHILDKROUT E. – 2014. Ivories in the Uele region. Tradition and innovation. In : FELIX M.L. (ed.), *White Gold, Black Hands. Ivory Sculptures in Congo*, Vol. 7. Qiqhhar, Gemini Sun : 51-157.
- SCHNEIDER P. & TRINQUIER J. – 2022. Introduction. In : Ex Oriente Luxuria : l'ivoire d'éléphant. *Actes de la quatrième rencontre, Lille, 15-16 septembre 2020 (Topoi. Supplément 18)*. Lyon & Athènes, Société des Amis de la Bibliothèque Salomon-Reinach & École française d'Athènes : 5-19.
- SHI T., ZHOU M., CAI D. & XU J. – 2026. No trade, no killing - An evaluation of China's ivory ban on elephant poaching. *Biological Conservation*, 313, 111514. DOI : 10.1016/j.biocon.2025.111514.
- SILVERMAN D. – 2011. Art Nouveau, Art of Darkness: African Lineages of Belgian Modernism, Part I. *West 86th*, Vol. 18, N° 2: 139-181.
- THIÉBAUT P. – 2004. Les ivoires de la fin du XIX^e siècle au début du XX^e siècle. In : CAUBET A. & GABORIT-CHOPIN D. (dir.), *Ivoires. De l'Orient ancien aux Temps modernes. Catalogue de l'exposition présentée au musée du Louvre du 23 juin-30 août 2004*. Paris, Réunion des musées nationaux : 179-182.
- VAN BEURDEN J. – 2022. *Inconvenient heritage. Colonial collections and restitution in the Netherlands and Belgium*. Amsterdam, Amsterdam University Press.
- VAN BEURDEN S., GONDOLA D. & LACAILLE A. – 2023. Provenance, politique et possession d'objets africains : une introduction. In : VAN BEURDEN S., GONDOLA D. & LACAILLE A., *(Re)making collections: origins, trajectories & reconnections. La fabrique des collections : origines, trajectoires & reconnections*. Tervuren, Africamuseum : 47-80.
- VAN SCHUYLENBERGH P. – 2023. Sven Morin et ses collections : récits de biographies entremêlées. In : VAN BEURDEN S., GONDOLA D. & LACAILLE A., *(Re)making collections: origins, trajectories & reconnections. La fabrique des collections : origines, trajectoires & reconnections*. Tervuren, Africamuseum : 159-171.
- VIGNE L. – 1991. The collapse of India's ivory industry. *Pachyderm* 14 : 28. DOI : 10.69649/pachyderm.v14i1.718.
- WILLIAMS C., TIWARI S.K., GOSWAMI V.R., DE SILVA S., KUMAR A., BASKARAN N., YOGANAND K. & MENON V. – 2020. *Elephas maximus*. *The IUCN Red List of Threatened Species 2020*: e.T7140A45818198. DOI : 10.2305/IUCN.UK.2020-3.RLTS.T7140A45818198.en.